

# problèmes

## Médias et vie privée



N° 940 • septembre 2007

*Christophe Bigot*

# Sommaire

5 Avant-propos (C. Bigot)

## Médias et vie privée : analyse d'un phénomène de société

### Vie privée/vie publique : problématique de la délimitation

- 11 Le conflit entre liberté d'informer et secret de la vie privée (P. Baudry, C. Sorbets, A. Vitalis)
- 13 Une part de l'existence reconnue depuis toujours (G. Duby)
- 14 Vie privée et hommes publics au xx<sup>e</sup> siècle (A. Prost)
- 16 La difficulté à délimiter une sphère privée (P. Demeulenaere)
- 19 La notion de *privacy* (R. Polin)

### L'irruption de la vie privée dans le champ de l'information

- 20 Presse dite *people* : un état des lieux (L. Lutaud, T. Dromard)
- 22 Les stars : émergence d'un phénomène de société (E. Morin)
- 25 Les liens complexes entre les personnalités et la presse (A. du Roy)
- 28 L'expansion du privé dans le public (P. Baudry)
- 29 L'évolution générale des médias vers le divertissement (O. Ferrand)
- 31 L'émergence du phénomène des *reality shows* (J.-L. Missika) (P. Baudry, C. Sorbets, A. Vitalis)

### À la recherche d'une déontologie des médias

- 33 Penser la responsabilité des journalistes (J.-M. Charon)
- 35 Comment trouver l'équilibre entre la liberté d'informer et la protection de la vie privée ? (H. Pigeat)
- 36 Le seul principe moral de l'information est l'exactitude (A. du Roy)
- 37 La nécessité de hiérarchiser l'information (E. Plenel)
- 38 Les paparazzi : un abus de la liberté d'informer (P. Poivre d'Arvor)
- 39 La recherche d'un traitement équitable pour la presse *people* (P. Bilger)

## La construction juridique des droits de la personnalité

### Un long cheminement

- 45 La diversité des atteintes à la vie privée (P. Kayser)
- 47 Les origines du concept juridique de droit de la personnalité (F. Rigaux)
- 49 La formation de la théorie des droits de la personnalité (F. Zenati-Castaing, T. Revet)
- 50 La construction jurisprudentielle (R. Lindon)
- 51 L'affaire Rachel (1858), première décision protégeant l'image d'une personne (Tribunal civil de la Seine)
- 53 1955 : les tribunaux protègent la vie privée de Marlène Dietrich (Cour d'appel de Paris)
- 54 1868-1881 : une première loi éphémère (X. Agostinelli)
- 55 Une proposition de loi sur la base du droit à l'information (R. Lindon)

### **Les textes et leur interprétation par le juge**

- 57 Les textes qui protègent la vie privée (Sénat)
- 59 La législation française (Code civil, Code pénal)
- 60 L'article 9 du code civil : matrice fondamentale de la protection des droits de la personnalité (J.-C. Saint-Pau)
- 61 L'application de la loi « Informatique et libertés » (CNIL)
- 62 La méthode utilisée par le juge français : la balance des intérêts (J. Ravanas)
- 64 La recherche d'équilibre : fondement de la méthode (F. Rigaux)
- 66 L'application de la méthode de la balance des intérêts (Cour de cassation)
- 68 L'appréhension de la vie privée par la Cour européenne des droits de l'homme (F. Sudre)
- 70 Les textes européens (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Charte des droits fondamentaux de l'UE)

71

## **Les contours de la protection de la vie privée définis par la jurisprudence**

### **Le régime général de la protection**

- 73 La preuve d'une faute est devenue inutile (F. Terré)
- 75 La métamorphose de la protection de la vie privée (J.-P. Gridel)
- 80 Les limites à la protection de la vie privée : du rejet de toute protection des personnes décédées... (Cour de cassation)
- 81 ... à la jurisprudence des faits anodins, des faits publics, officiels ou notoires (Cour de cassation)
- 84 Autres exemples de limitation de la protection de la vie privée (Cour de cassation)
- 85 Les personnes ne remplissant aucune fonction officielle bénéficient d'une protection renforcée (Cour de cassation)
- 86 Seule l'existence d'un besoin social impérieux peut justifier l'interdiction d'un ouvrage (Cour européenne des droits de l'homme)

### **Le cas particulier des personnalités politiques**

- 89 La vie privée des hommes politiques (P. Baudry, C. Sorbets, A. Vitalis)
- 91 La disparité des législations européennes quant à la protection des personnages publics (F. Rigaux)
- 92 Imbrication de la vie politique et de la vie privée (AFP)
- 93 Après le décès de la princesse Diana, une incitation à mieux garantir le droit à la vie privée des personnes publiques (Conseil de l'Europe)

### **Le rejet de la protection d'un secret du patrimoine ou des rémunérations**

- 96 La place de la notion de transparence dans la société moderne (J.-D. Bredin)
- 98 La jurisprudence sur la publication du patrimoine (Cour de cassation)
- 99 Les dispositions assurant l'information dans le domaine fiscal (Livre des procédures fiscales)
- 99 L'information du citoyen sur le patrimoine des hommes politiques (loi n° 62-1292, loi n° 88-227, Code électoral)
- 101 Les dispositions sur la transparence des rémunérations dans le domaine des sociétés (Code de commerce)

### **La protection de l'image des personnes**

- 102 La problématique générale du droit à l'image (E. Gaillard)
- 104 Un rattachement artificiel à l'article 9 du Code civil (J.-P. Ancel)

- 104 Droit à l'image : le tournant de 2001 (C. Bigot)
- 105 Le régime classique avant 2001 (Cour de cassation)
- 109 La nécessité d'un lien de pertinence (Cour de cassation)
- 110 La mise en place de nouvelles règles (Cour de cassation)
- 112 Le cas particulier des images portant atteinte à la dignité (Cour de cassation)
- 115 L'image doit contribuer à un débat d'intérêt général  
(Cour européenne des droits de l'homme)

## **Annexes**

- 117 **Bibliographie complémentaire**
- 118 **Rappel des références**